



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Renforcement des moyens humains du SVSPAEL

Question écrite n° 196

Texte de la question

M. Lionel Causse attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de renforcer les moyens humains du service vétérinaire, santé, protection animales et environnement des Landes, dont l'engagement et l'efficacité ont été fortement appréciés et loués à l'occasion des crises aviaires qui se sont succédées au cours des dernières années. Une fenêtre d'opportunité s'est ouverte à cet effet avec la réussite au concours de technicien de deux contractuels formés à la DDETSPP40 à la gestion de crise IAHP. La création urgente de deux postes avant la clôture des listes pour affectation des lauréats serait un signe positif attendu par l'ensemble des personnels de ce service. En conséquence, il souhaiterait savoir s'il entre dans ses intentions d'user son influence auprès du DGAL afin que ce projet puisse prospérer.

Texte de la réponse

L'engagement et l'efficacité des services de l'État, notamment dans les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), ont été déterminant dans la crise que nous traversons. Les lauréats du concours de technicien du premier grade se voient proposer des postes prioritaires restés vacants à l'issue des cycles de mobilité. Compte tenu du contexte particulier du département des Landes, au regard des crises influenza aviaire de ces dernières années, la décision d'ouverture de 2 postes à la DDETSPP des Landes pour permettre d'accueillir les 2 lauréats du concours de la DDETSPP des Landes a été prise le 19 juillet 2022, en lien avec le responsable du budget opérationnel de programme chargé de la gestion des moyens en région. La DDETSPP en a été informée le jour même. Ce renfort permettra de disposer de davantage de moyens humains formés, tant pour le département des Landes, que pour les départements limitrophes, les crises influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) successives ayant systématiquement dépassé les limites départementales. Par ailleurs, une mission nationale du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux commandée le 8 avril 2022 sur la mobilisation des moyens techniques, scientifiques et humains pour la gestion des crises relatives à l'IAHP est en cours. Elle s'attachera entre autres à expertiser la question de l'adéquation des missions et des moyens, et est chargée de faire des propositions en matière de reconnaissance de l'investissement des agents.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 196

Rubrique : Services publics

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2022](#), page 3445

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2022](#), page 4130